

L'ÉDITO

Voici le premier numéro du Poing syndical, destiné à communiquer avec les agents du Département. Nous prévoyons une sortie trimestrielle. Tous les agents sympathisants ou intéressés, pourront le recevoir par mail à leur demande, et les principaux articles seront également disponibles sur le site du syndicats et sur le blog de l'action sociale.

Vous êtes d'ors et déjà invités à nous faire remonter des informations qui nous permettrait de le faire vivre.

Souhaitons-lui longue vie !

ACTUALITÉS

SAVE THE DATE !! A noter sur vos agendas !

Le vendredi 23 juin 2017, aura lieu un congrès extraordinaire de la CGT du Conseil départemental 92.



DERNIÈRE MINUTE ! COMMISSION LOGEMENT

Il n'y a plus de contingent de logements réservés aux agents du Département, les dossier sont dorénavant traités sur le serveur national du numéro unique.

Pour plus de renseignements, contactez le service logement au Conseil départemental.

COTATION DES POSTES

La cotation des postes a lieu et plusieurs anomalies ont d'ors et déjà été constatées pouvant induire à une sous évaluation du travail des agents.

La CGT se tient à votre disposition pour répondre à vos questionnements et vous aider à établir un recours si besoin. Cette cotation des postes aura un impact immédiat sur le futur régime indemnitaire (le RIFSEEP) qui entrera en application en 2017.

ECHO ATTEE 92

Qui peut mieux parler de nous que nous-mêmes !

Depuis septembre 2016, notre section ATTEE au sein de la CGT nous permet de nous faire connaître et d'agir concrètement pour nos conditions de travail.

Les ATTEE (**Adjoint Technique des Etablissements d'Enseignement**), personnels du Conseil départemental, travaillent au sein des collèges et assurent l'entretien au quotidien des établissements.

Plusieurs Assemblées Générales des Personnels dans les Collèges se sont déjà tenues à votre demande.

Vous souhaitez nous rencontrer, rapprochez-vous de la Secrétaire de Section Mme BACHIR, la Secrétaire Adjointe Mme TIMIN et la membre du bureau Mme IDYLLE au Plessis : 01.46.32.59.06
Ou à Nanterre au 01.47.29.34.37, par mail : syndicatcgt@hauts-de-seine.fr

SECTION MÉDIATEURS

Nous avons appris au CT du 29 novembre 2016, que la DRH met en place une réorganisation des services qui peuvent impacter les missions du chargé de prévention ainsi que celle du médiateur. Le service de la Médiation éducative devient une unité regroupée avec les unités des actions pédagogiques et la Lutte contre la délinquance afin de former le service des Actions éducatives et de la Citoyenneté.

Nous nous sommes réunis en AG avec les chargés de prévention, le 02 février 2017 afin d'échanger et de réfléchir à une démarche commune.

La collectivité nous a convié à échanger sur l'évolution de notre fonction lors de deux modules.

La première réunion était composée de médiateurs, deux administratifs du service et les personnes en charge de la réorganisation. Il nous a été demandé de créer une affiche qui présentait les missions du médiateur, son lieu d'exercice, les partenariats internes et externes, les inconvénients et notre vision de l'évolution de la fonction.

Le second module était composé de médiateurs, d'administratifs, d'agents du service de lutte contre la délinquance et les personnes en charge de la réorganisation. Chacun a dû présenter son affiche. Nous avons défini des valeurs communes qui motivaient notre investissement dans notre travail. Ensuite, nous avons créé une action réalisable en partenariat avec les autres unités du service.

Nous aurons un retour de notre travail par M. Crégnau, DGA du pôle.

Malgré cela, nous restons vigilants dans les mois à venir quant aux conséquences que de ces modules et du projet de l'évolution de notre fonction.

Concernant la NBI, le bureau CGT de la section médiateurs continue à se battre afin d'apporter des réponses aux agents.

Plusieurs mails ont été envoyés à Mr Dauvé et une rencontre avec Me Thouret a eu lieu le 3 mai.

SECTION PARC ET JARDIN

Le premier trimestre 2007 est riche en nouveauté dans les parcs et jardins...et nous manquons de place ici. Voilà pourquoi la section CGT des parcs et jardins se tient à votre disposition au 01 47 29 37 34 pour répondre à vos questions sur la nouvelle grille indiciaire au 1^{er} janvier (PPCR), la cotation des postes, le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP et NBI) et bien entendu, les conditions et temps de travail, (et fin des rtt remplacées par des JNT), et tous les sujets qui vous concernent...la badgeuse et les soucis qui en découlent, la baisse de la prise en charge pressing pour la dotation vestimentaire, manque d'effectif etc...

Prochaine Assemblée générale le 30 mai 2017 à 14h à l'hôtel du Département

SECTION ACTION SOCIALE

Sauvons la PMI !

Mutualisations des différents centres, suppression des missions non obligatoires, manque de personnels, conditions de travail dégradées. Trop, c'est trop !

Désengagement du Conseil Départemental, faute de budget. Les PMI municipales de Gennevilliers vont fermer. La coupe est pleine !

24 février 2017. Les PMI (Bagneux, Levallois, Nanterre, Gennevilliers...) manifestent puis entrent dans l'hémicycle de l'assemblée départementale. Elsa Faucillon, conseillère départementale, interpelle M. Devedjian, sur le devenir des Pmi et CPEF et sollicite un RDV pour les agents.

Le Président du Conseil départemental a répondu « mutualisation et fusion » et qu'il entend légitimement exercer sous sa propre responsabilité et avec ses propres équipes.

Prochain rassemblement prévu le 15 mai 2017.

L'ASE

La situation de certains jeunes majeurs, mineurs, étrangers ou non est devenu intolérable. Certains mineurs placés à l'hôtel dès l'âge de 12 ans, mais où va-t-on !?

La CGT n'est pas restée immobile devant cette INDIGNITE! Elle a interpellé Mr Devedjian, le Préfet ainsi que l'ensemble des élus, des sénateurs et des députés des Hauts-de-Seine. Nous ne lâcherons rien ! Ces enfants et ces jeunes déjà malmenés par la vie, sont à nouveau mis en danger alors que l'ASE a pour mission de les protéger. L'éthique des professionnels de la protection de l'enfance est mise à mal.

Les EDAS

C'est l'hécatombe à l'EDAS de Rueil Malmaison ! Théoriquement 10 travailleurs sociaux, elles ne sont aujourd'hui plus que 5 à tenir la barque...La souffrance se fait grande pour une équipe qui se bat pour un service public de qualité. A Nanterre, l'équipe est également sinistrée. Cette fois, ce sont les agents administratifs qui sont touchés. Non remplacement des « cdd », attente de « redéploiements » qui ne viennent jamais... Les agents n'en peuvent plus ! Les agents de Chatenay/Plessis sont las de leurs déplacements intempestifs. Ceux de Chatillon/Montrouge/Malakoff s'usent à courir alors que leur temps de trajet n'est pas pris en compte dans la pratique managériale en lien avec la badgeuse.

Partout, les équipes sont en sous-effectif notoire, et les postes localement demandés disparaissent dans l'opacité des circuits hiérarchiques. Une Assemblée Générale s'est tenue à Levallois, d'autres suivront au Quartz, Chatenay Malabry...

La REVOLTE GRONDE, malgré la difficulté paradoxalement à se mobiliser. Que fait-on ?

FUSION 92/78

Le 5 février 2016, les 2 assemblées des départements 78/92 votent, dans un déni de démocratie, la création d'un EPI (Etablissement Public Interdépartemental) en vue de la future fusion souhaitée par les deux Présidents. Rapidement nous nous sommes rapprochés de la CGT 78. Ensemble nous avons dénoncé cette décision car la volonté de ces deux Présidents est d'échapper à l'emprise du Grand Paris Métropole (GPM), « de baisser les frais de fonctionnement de 10% et une rationalisation de l'emploi public... ». Depuis les services d'archéologie ont fusionné, perte de deux postes, et sont installés à Montigny le Bretonneux. En 2016, ce sont les 2 directions de l'Adoption dont les personnels volontaires sont mis à disposition de l'EPI avec déjà des problèmes qui se profilent. En avril 2017, les 2 directions de la Voirie fusionneront à leur tour, les agents se regroupent pour négocier leur mis à disposition. Nous restons avec les camarades 78/92 attentifs, nous accompagnons les agents transférés dans leurs revendications. Ces 2 directions sont domiciliées à Nanterre.

FONCTIONNEMENT DE LA CAP

Dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière, les CAP sont instituées au sein de la collectivité ou de l'établissement si les effectifs sont suffisants. La CAP siège alors dans différentes formations en fonction des catégories de fonctionnaires (A, B, C)

Six niveaux hiérarchiques sont distingués, deux pour chaque catégorie, et pour l'examen des questions individuelles, les représentants qui siègent sont ceux d'un niveau hiérarchique égal ou supérieur à ceux dont la situation est examinée.

Les CAP sont composés en nombre égal des représentants de l'administration et des représentants du personnel.

Les CAP sont consultées de manière systématique, c'est-à-dire quelles que soient les circonstances, dans les cas suivants : titularisation ou prolongation de stage, mutation, promotion, détachement et intégration dans un autre corps ou cadre d'emplois, licenciement pour insuffisance professionnelle.

Pour d'autres questions, la CAP n'est consultée qu'en cas de désaccord entre le fonctionnaire et l'administration : exercice du travail à temps partiel, demande de départ en formation, désaccord concernant l'évaluation, démission.

Les CAP peuvent également siéger en formation disciplinaire si un fonctionnaire est soupçonné d'une faute professionnelle.

Dans certains cas, notamment pour les sanctions disciplinaires les plus graves, la situation peut être examinée en recours :

- devant le conseil supérieur de la fonction publique pour la fonction publique de l'État et la fonction publique hospitalière ;
- devant un conseil de discipline de recours pour la fonction publique territoriale.

Prochaines commissions :

- CAP A le 1^{er} juin 2017
- CAP B le 6 juin 2017
- CAP C le 9 juin 2017

N'hésitez pas à contacter les membres de la commission pour de plus amples informations.